



www.champagne-patrimoinemondial.org

Affaire suivie par : Amandine Crépin
Courriel : a.crepin@audrr.fr

PJ1 : Situation du projet au regard de l'AIP
PJ2 : Carte de densités des projets éoliens
PJ3 : Carte du plan paysage éolien de la FEE

Monsieur le Préfet
Direction départementale des territoires
de la Marne
40 boulevard Anatole France CS60554
51037 Châlons-en-Champagne cedex

Reims, le 03 novembre 2023

Objet : Avis relatif au projet de la Ferme des Moutons - communes de Saint-Jean-sur-Moivre et Vanault-le-Châtel (51)

Monsieur le Préfet,

A l'issue de l'analyse des pièces dématérialisées transmises par mail reçu le 21/09/2023, nous tenons à vous faire part des remarques de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne - Patrimoine mondial, après un examen approfondi du sujet.

Comme vous le savez, la proximité immédiate de la zone d'engagement et du Bien appelle à une grande vigilance afin de préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle du site des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne et oblige la France à prendre les mesures nécessaires pour respecter les engagements qu'elle a pris afin d'assurer la protection du Bien. **La Décision 39 CM 8B.24 prise par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 39^{ème} session en 2015, en adoptant la Déclaration de la valeur universelle exceptionnelle du Bien, a déclaré que « cette zone d'engagement constitue l'environnement du bien, c'est aussi un ensemble géographique et historique cohérent, représenté par le bien et sans lequel sa valeur ne peut être comprise. Elle permet la mise en place d'une gestion étendue et assure que des mesures prises pour mettre en valeur le paysage, le patrimoine et l'environnement soient cohérentes entre elles. »**

Nous constatons que :

- Ce parc éolien constitué de **3 éoliennes**, d'une **hauteur maximale en bout de pôle de 150 m**, est localisé dans un **secteur favorable à l'éolien**, selon le Schéma Régional Eolien (SRE). 2 éoliennes projetées semblent s'ajouter au parc éolien existant de Vanault-le-Châtel (10 éoliennes de 70 à 80 m de hauteur en bout de pôle) et 1 éolienne en extension du parc éolien



Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
C/O Agence d'Urbanisme de Reims
Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France
Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21
Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

extension doit alors considérer le paysage environnant, sa géographie, sa topographie et ses composantes.

La Charte éolienne évoque des préconisations spécifiques à ce terroir des Coteaux Vitryats et notamment :

- . Ne pas faire front au paysager et éviter l'effet d'encerclement ;
- . Intégrer au mieux les extensions de parcs dans le paysage : privilégier les parcs géométrisés, alignés sur la trame parcellaire et suivant la forme géométrique du parc existant ; préférer l'implantation en diagonale, en arrière pour ne pas obstruer les vues ;
- . Éviter la coexistence dans un même champ visuel de formes de parcs différents ...

Le projet constitue une extension des parcs existants, dans un secteur où l'éolien est déjà bien présent.

- Le **plan paysage éolien du vignoble de Champagne mandaté par l'association France Energie Eolienne (FEE)** localise ce projet éolien **hors zone de vigilance.**
- Les points de vue proposés permettent d'observer l'impact potentiel du projet sur le paysage, notamment au regard du contexte éolien existant. Le point de vue n°30 permet de constater que le projet de la Ferme des Moutons vient s'ajouter aux parcs éoliens de Vanault-le-Châtel et des Côtes de Champagne. Toutefois l'augmentation de la hauteur en bout de pôle des éoliennes feraient apparaître 2 éoliennes dans un espace de respiration aujourd'hui inoccupé par l'éolien. Cette situation illustre ainsi l'aggravation du phénomène de saturation visuelle évoqué ci-avant. Le point de vue n°15 pris en sortie de Lisse-en-Champagne illustre une absence de visibilité du parc éolien projeté. Le point de vue n°27 depuis Vavray-le-Petit, témoigne d'une aggravation limitée de l'impact paysager au regard du parc éolien des Côtes de Champagne construit et situé au 1^{er} plan mais aussi par l'autorisation récente du parc éolien de Blanche Côte. Le point de vue n°26, à Saint-Amand-sur-Fion, permet de constater que l'extrémité des pôles seraient visibles mais l'effet de domination de ce village viticole par l'éolien est déjà produit par le parc éolien des Côtes de Champagne. Depuis Bassu, le point de vue n°16 démontre que le parc de la Ferme des Moutons s'installerait derrière les parcs éoliens des Côtes de Champagne (construit) et de Blanche Côte (autorisé) sans aggraver notablement, d'après ce photomontage produit, l'impact paysager d'ores et déjà imputable à ces deux parcs précités.
- **Même s'il ne respecte pas toutes les conditions favorables d'intégration dans son environnement tel qu'évoqué dans la Charte éolienne élaborée par la Mission notamment du fait d'une hauteur totale en bout de pôle supérieure par rapport aux parcs voisins, ce parc projeté pourrait potentiellement tirer parti de « l'écran » visuel formé par la densité du motif éolien existant ou autorisé (parc éolien de Blanche Côte).**



Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
C/O Agence d'Urbanisme de Reims
Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France
Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21
Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

- **La perception lointaine des éoliennes depuis les secteurs viticoles les plus proches semble ainsi limitée. Les éléments fournis, par le porteur de projet démontrent que la co-visibilité avec le motif éolien depuis le vignoble ne semble pas aggravée par ce projet éolien.**

En conclusion, en application des compétences qui lui ont été dévolues par l'UNESCO afin de préserver l'authenticité et l'intégrité du bien, **notre Mission ne s'oppose pas à la réalisation de ce parc éolien projeté, dans un contexte de proximité de la Zone d'engagement du Bien** qui a été retenue par l'UNESCO lors de l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sur la Liste du patrimoine mondial. **Toutefois, la Mission attire l'attention sur la densité importante de parcs éoliens sur ce secteur du territoire départemental, source d'impacts paysagers en termes d'occupation des horizons, conduisant localement à des phénomènes de saturation visuelle à proximité immédiate du vignoble des Coteaux Vitryats.**

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes les précisions complémentaires que vous souhaiteriez obtenir.

Et nous vous remercions de l'intérêt tout particulier que vous voudrez porter à la position adoptée par la Mission sur ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre haute considération.

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice



Amandine CREPIN



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial

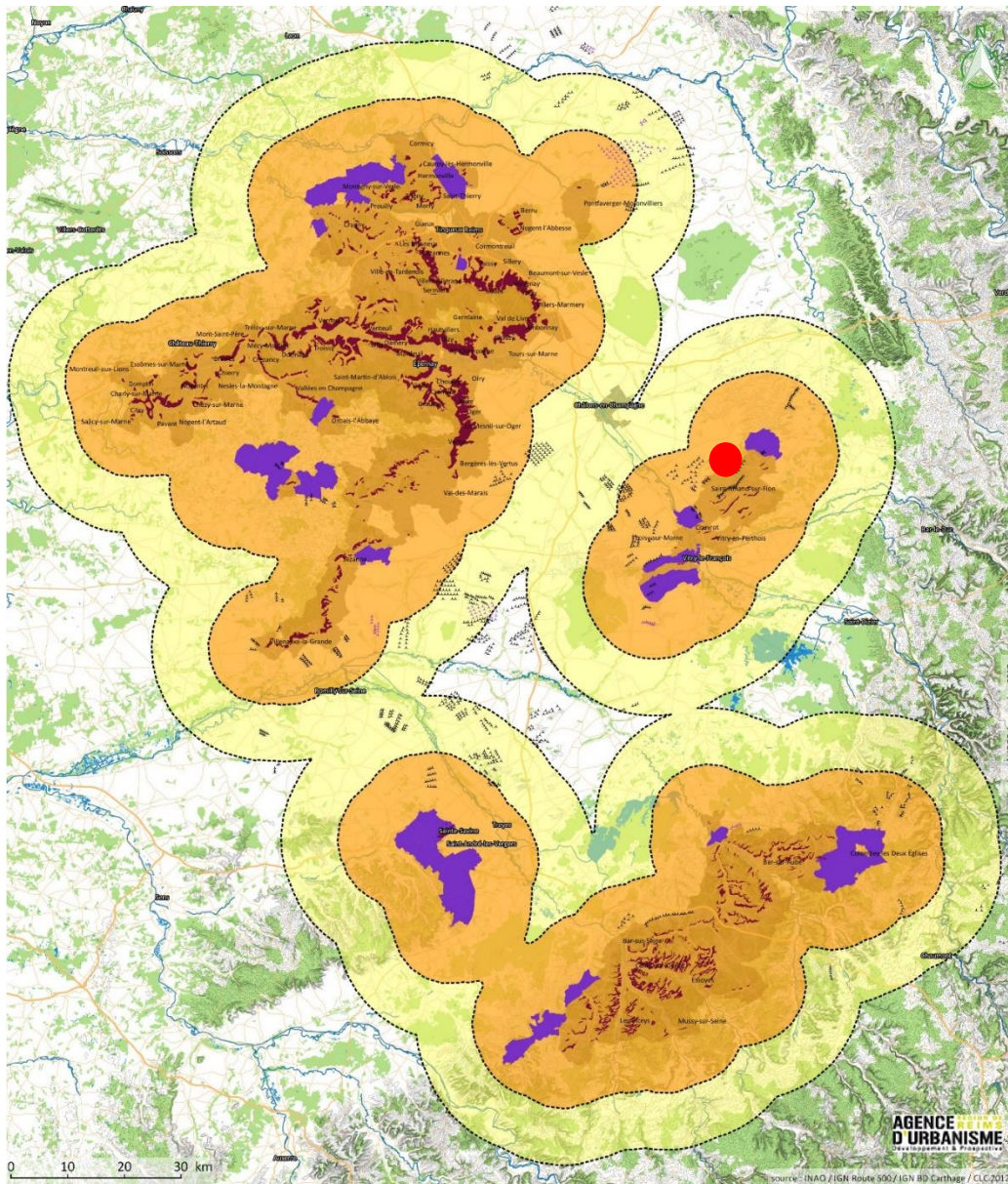
C/O Agence d'Urbanisme de Reims

Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France

Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21

Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

Annexe 1 : Carte de situation du projet au regard de l'Aire d'influence paysagère zone d'engagement



● Localisation du projet

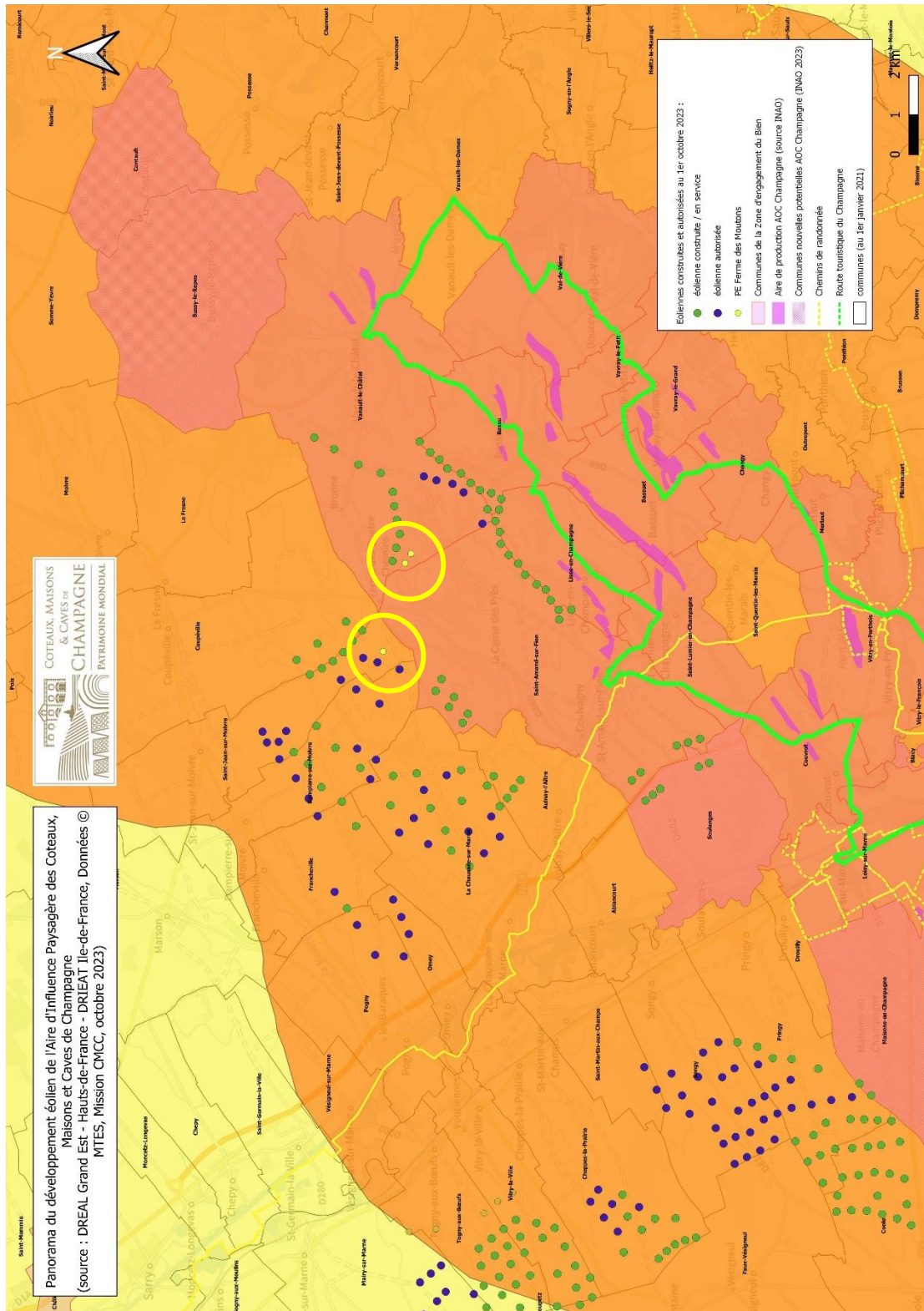
* L'extension de l'appellation Champagne pour la commune de Colombey-les-Deux-Eglises s'applique aux communes déléguées de :
 - Argentolles
 - Harricourt
 - Champcourt

	Zone d'exclusion (10km)
	Zone de vigilance (20km)
	Extension de l'appellation Champagne (commune)*
	Appellation Champagne
	Zone engagement
	Parc d'éoliennes
	ayant reçu l'avis de autorité environnementale
	construit ou autorisé



Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
 C/O Agence d'Urbanisme de Reims
 Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France
 Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21
 Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

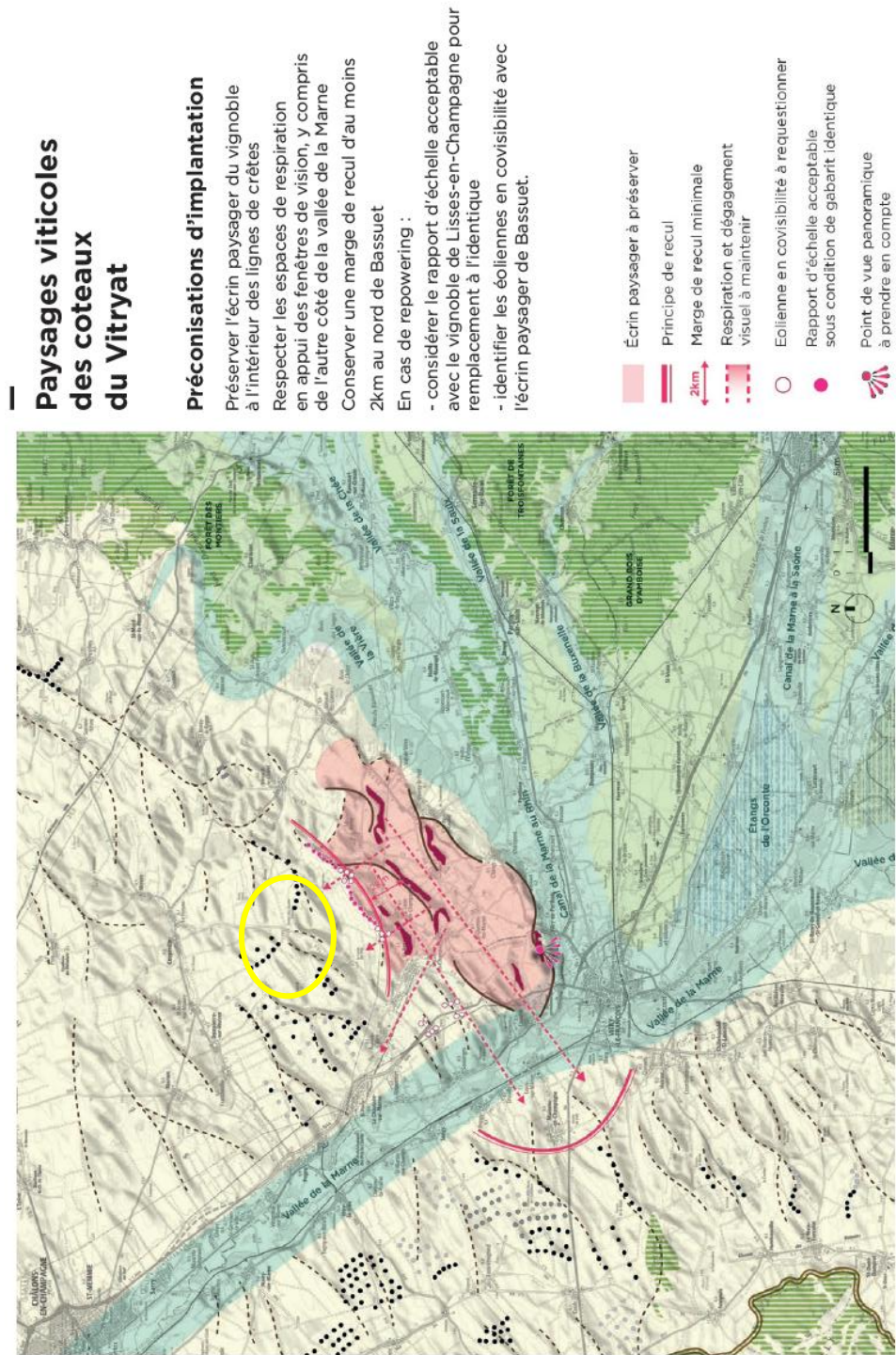
Annexe 2 : projets éoliens (source DREAL)




 Organisation
 des Nations Unies
 pour l'éducation,
 la science et la culture


 Coteaux, Maisons
 et Caves de Champagne
 inscrits sur la Liste du
 patrimoine mondial en 2015

Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
 C/O Agence d'Urbanisme de Reims
 Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France
 Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21
 Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org



Paysages viticoles des coteaux du Vitryat

Préconisations d'implantation

- Préserver l'écrin paysager du vignoble à l'intérieur des lignes de crêtes
- Respecter les espaces de respiration en appui des fenêtres de vision, y compris de l'autre côté de la vallée de la Marne
- Conserver une marge de recul d'au moins 2km au nord de Bassuet
- En cas de repowering :
 - considérer le rapport d'échelle acceptable avec le vignoble de Lisses-en-Champagne pour remplacement à l'identique
 - identifier les éoliennes en covisibilité avec l'écrin paysager de Bassuet.

- Ecrin paysager à préserver
- Principe de recul
- Marge de recul minimale 2km
- Respiration et dégagement visuel à maintenir
- Eolienne en covisibilité à requestionner
- Rapport d'échelle acceptable sous condition de gabarit identique
- Point de vue panoramique à prendre en compte



Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
 C10 Agence d'Urbanisme de Reims
 Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France
 Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21
 Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org